

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 20 juin 2013 à 11 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 06

10.01
CA13 26 0180

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2013

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2013, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA13 26 0181

Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 mai 2013 et de la séance ordinaire du 3 juin 2013

Copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 mai 2013 et de la séance ordinaire du 3 juin 2013 ayant été remises à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les citées et les villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 mai 2013 et de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

20.01

CA13 26 0182

Octroi d'un contrat à « Les solutions de rangement Prisma Inc. » pour l'acquisition et l'installation de rayonnage à la bibliothèque Marc-Favreau, sise au 500, boulevard Rosemont, au prix et aux conditions de sa soumission du 22 mai 2013, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPL13-06077-OP et autorisation d'une dépense à cette fin de 122 185,17 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 122 185.17 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de rayonnage à la bibliothèque Marc-Favreau, sise au 500 boulevard Rosemont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise « Les Solutions de rangement Prisma inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 122 185.17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPL13-06077-OP (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1133653001

20.02

CA13 26 0183

Octroi d'un contrat à « Gestion MC2 Inc. » pour la fabrication et l'installation du mobilier intégré à la bibliothèque Marc-Favreau au prix et aux conditions de sa soumission du 7 juin 2013 et autorisation d'une dépense au montant de 109 749,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres public RPPL13-05071-OP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 109 749,95 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'éléments de mobilier intégré à la bibliothèque Marc-Favreau, sise au 500, boulevard Rosemont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder au seul soumissionnaire « Gestion MC2 inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 109 749,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPL13-05071-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1133653002

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h08.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2013.